



**LOISIRS
SAINT-SACREMENT**
Complice de vos loisirs!

**Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire
Virtuellement, via la plateforme ZOOM, à 12 h 00, le 15 octobre 2025**

1. Vérification du quorum et ouverture de l'Assemblée

Le quorum étant constaté, l'Assemblée générale est déclarée valide et régulière.
(22 participants sont présents à l'ouverture de l'Assemblée)

2. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Alain Saucier propose, appuyé par Lucie Bouffard,

« D'accepter que Guillaume St-Pierre agisse comme président de l'Assemblée. » **AG-2025-2-1**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Sylvie Montreuil propose, appuyée par Flavie Labrèche,

« D'accepter que Alain Saucier agisse comme secrétaire de l'Assemblée. » **AG-2025-2-2**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 12 h 05.

3. Lecture et adoption de l'avis de convocation

Le président rappelle l'objet de l'assemblée :

L'assemblée a pour objet d'adopter une résolution visant à modifier les lettres patentes de l'organisme afin de remplacer les fins actuelles par de nouvelles fins et d'y ajouter certaines clauses habilitantes et de dissolution.

Isabelle Proulx propose, appuyée par Julie du Tremblay,

« D'adopter l'avis de convocation. » **AG-2025-3**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Présentation du projet de modification des lettres patentes

Le directeur général, Charles Dufour, présente les modifications des lettres patentes.

1. Nouvelles fins de l'organisme

1. Fournir un service public en établissant, en gérant et en assurant l'entretien d'un parc, d'installations sportives et d'un centre communautaire à usages multiples pour les citoyens de la communauté de Saint-Sacrement et ses environs.
2. Promouvoir la santé en encourageant et en facilitant le conditionnement physique général en offrant des installations sportives et récréatives publiques ainsi que des programmes d'activités physiques et sportives.

3. Soulager les conditions liées au vieillissement des personnes âgées en situation d'isolement social et de solitude en organisant des activités psychosociales et récréatives favorisant leur bien-être.
4. Promouvoir l'éducation auprès du public en menant des programmations saisonnières et des activités d'apprentissage structurées (cours de langues, arts visuels, interprétation artistique), en opérant des camps de jour éducatifs pour les jeunes, et en offrant des ateliers, formations et conférences sur le jardinage écologique, les pratiques horticoles durables, la gestion collective écologique et la sécurité alimentaire.
5. Soulager la pauvreté des particuliers ou familles à faible revenu en fournissant des éléments essentiels à la vie (alimentation, produits d'hygiène, aide aux impôts, jardins et cuisines collectives).

2. Clauses habilitantes ajoutées

- Recevoir des dons, legs et contributions de toute nature, administrer ces biens et organiser des campagnes de souscription à des fins charitables.
- Les objets ne permettent toutefois pas aux souscripteurs ou à leurs ayants droit de recouvrer sous quelque forme que ce soit l'argent versé à la personne morale.

3. Clause de dissolution ajoutées

Qu'une clause de dissolution soit ajoutée à l'article 6 des lettres patentes, se lisant comme suit :
« En cas de dissolution ou liquidation de la personne morale, la totalité des biens restants sera dévolue à un ou des donataires reconnus tels que définis au paragraphe 149.1(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu. »

5. Discussion et adoption de la résolution de modification

La question des donateurs reste à préciser. Compte tenu de caractère urgent de l'adoption de la résolution, ce sujet pourra être repris lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Luc Yang-Ting appuyé par Lynda Fortin, propose l'adoption de la résolution de modification des lettres patentes. **AG-2025-5**

La proposition est adoptée à l'unanimité

6. Périodes de questions

Aucune question supplémentaire a été soulevée.

7. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Lucie Bouffard propose, appuyée par Luc Yang-Ting,
« De lever l'Assemblée. » **AG-2025-7**

La proposition est adoptée à l'unanimité et l'Assemblée est levée à 12h25.

Guillaume St-Pierre

Guillaume St-Pierre

Président

Québec, le 15 octobre 2025

Alain Saucier

Alain Saucier

Secrétaire